

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juin 2012

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 16 (jusqu'à 18h25, au début du point 1), 17 (le 1^{er} premier point), 16 (les points 2 et 3), 15 (à partir du point 4)

Procurations de vote : 2 (le premier point), 3 (les points 2 et 3), 4 (à partir du point 4)

Convocation faite et affichée le : 25 mai 2012

L'an deux mille douze, le vendredi premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Gilles AUGER, Mme Fabienne BARBEY, M. André BOULLIN, M. Jean-François CLAUDE, M. Gilbert DOUCET, M. Auguste HAUTEMANIERE (arrivé à 18h25, au début du point 1), M. Gilbert LARSONNEUR, M. Philippe LE BORGNE, Mme Marie-Claire LE GAL, Mme Denise LEPAYSANT, M. Jean LEPETIT, M. Gilbert PELLETIER, Mme Annick PERROT, M. Daniel SIMON, M. Stéphane CREVON, M. Thierry HELIE (sorti à 18h55 à la fin du point 1), Mme Marcelle LE BORGNE (sortie à 19h20 à la fin du point 3).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Claude HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. Gilbert LARSONNEUR, M. Thierry HELIE donne pouvoir à M. Gilbert PELLETIER (à partir du point 2), Mme Marcelle LE BORGNE donne pouvoir à M. Philippe LE BORGNE (à partir du point 4), M. Paul LECERF donne pouvoir à M. Auguste HAUTEMANIERE.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. Stéphane CREVON. est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2012

Le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2012 est lu et approuvé à l'unanimité (une abstention de M. Gilbert LARSONNEUR) sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

À l'observation de M. Gilbert LARSONNEUR qui, regrettant que son nom n'ait pas été spécialement mentionné sur le précédent compte-rendu alors qu'il s'était respectivement abstenu et avait voté contre les deux derniers exposés, Monsieur le Maire répond que cela sera spécifié dans le présent compte-rendu. En revanche, il ajoute qu'il n'est pas possible de citer dans leur intégralité les propos de chaque intervenant.

Le même conseiller déplore également que toutes les interrogations relatives au PLU ne soient pas exhaustivement exposées, et que les élus n'aient pas reçu les documents antérieurement au conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de procéder aux virements de crédits suivants pour régler notre participation :

Section de fonctionnement

Article 65737 : subvention de fonctionnement	+ 3.000€
Article 022 : dépenses imprévues	- 3.000€

Section d'investissement

Article 266 Autres formes de participation	- 12.500€
Article 2041782 Subventions Equipement	+ 12.500€

C – Port

8) SPIC du Port

Vu la délibération n°2012/0022 ayant pour objet la prolongation de la concession actuelle jusqu'au 31 mai 2012,

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants de prolongation des contrats pour les ETS COTENTIN NAUTIC (ex MASSIEU), pour le chantier naval BERNARD et pour la MARINA jusqu'à cette même date.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants de prolongation des contrats pour les ETS COTENTIN NAUTIC (ex MASSIEU), pour le chantier naval BERNARD et pour la MARINA jusqu'au 31 mai 2012.
- **Donne délégation** au Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

9) Modification du budget primitif 2012 du Port

Afin de payer l'intégralité des dépenses d'emprunts du SPIC du port jusqu'au 31/05/2012, il convient de prévoir l'ouverture de crédits suivants :

- Dépenses d'investissement
1641 = 1 000 €
- Recettes d'investissement
021 = 1 000 €
- Dépenses de fonctionnement
023 = 1 000 €
66111 = -1 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **décide** d'adopter les écritures suivantes :

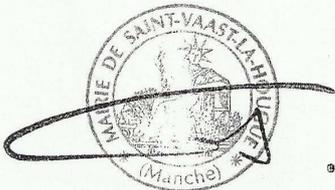
- Dépenses d'investissement
 - 1641 = 1 000 €
- Recettes d'investissement
 - 021 = 1 000 €
- Dépenses de fonctionnement
 - 023 = 1 000 €
 - 66111 = -1 000 €

D- Questions diverses

M. André BOULLIN demande à ce que la convention d'objectifs de l'office du tourisme soit signée rapidement.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,
M. Jean LEPETIT



Le Secrétaire de Séance,
M. Stéphane CREVON